

226C0959
FR0010214064-OP013-AS05

2 juillet 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

1. Le 2 juillet 2026, Natixis, agissant pour le compte de la société Paprec Group¹ (« l'**Initiateur** »), agissant de concert avec Paprec Holding, avec laquelle elle forme un sous-concert (le « **Sous-Concert** ») et avec Mme Éliane Pizzorno, Mme Magali Devalle et M. Frédéric Devalle (le « **Groupe Familial** ») (ensemble avec le Sous-Concert, « le **Concert** »), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (« la **Société** »), en application des dispositions de l'article 233-1 du règlement général. Il est précisé que l'Initiateur ayant franchi les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société (cf. D&I 226C0943 du 30 juin 2026), l'offre présente un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article 234-2 du règlement général. Il est rappelé que ce projet d'offre publique d'achat a été annoncé le 19 janvier 2026 (cf. notamment D&I 226C0082 du 19 janvier 2026)².
2. Au jour du dépôt du projet d'offre, l'Initiateur (i) détient directement, à titre individuel, 1 225 617 actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, représentant 30,64 % du capital et 21,70 % des droits de vote théoriques de la Société³ et (ii) détient, de concert, avec les autres membres du Concert, 3 008 912 actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, représentant 4 656 289 droits de vote, soit 75,22% du capital et 82,43% des droits de vote théoriques de la Société³.
3. L'Initiateur s'engage irrévocablement à acquérir **au prix de 62,50 euros** par action GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (dividende attaché) la totalité des actions en circulation non détenues par le Concert, soit **991 088 actions** représentant 24,78% du capital et 17,57% des droits de vote de la Société. Il est précisé que l'offre ne porte pas sur les actions auto-détenues par la Société, soit 135 917 actions à ce jour. Il est en outre précisé qu'à ce jour, à la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas de titre de capital ou autre instrument financier émis par la Société pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote de la Société.
4. L'Initiateur n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire sur les actions de la Société à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, même dans le cas où les conditions requises seraient réunies.
5. A l'appui du projet d'offre publique d'achat simplifiée, le projet de note d'information de l'Initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général. Conformément à l'article 231-26 I, 3° du règlement général, le projet de note en réponse de la Société contenant notamment le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration sera déposé ultérieurement.

¹ Société anonyme à conseil d'administration, filiale de la société Paprec Holding, sociétés toutes deux ultimement contrôlées par M. Jean-Luc Petithuguenin et ses enfants, Monsieur Mathieu Petithuguenin, Monsieur Sébastien Petithuguenin et Monsieur Thibault Petithuguenin.

² Cf. communiqués diffusés par les sociétés Paprec Holding et GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT le 19 janvier 2026.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 649 018 droits de vote théoriques au 9 juin 2026, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement compte tenu de la perte des droits vote double qui étaient initialement attachés aux 1 225 617 actions avant d'être acquises par Paprec Group.

6. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT sont applicables.
-